THE HONOURABLE HOWARD WETSTON, C.M., Q.C.

SENATOR FOR ONTARIO



Le 27 octobre 2021

<u>Objet : Invitation à la consultation – Examen de la Loi sur la concurrence au Canada à l'ère numérique</u>

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un effort constant visant à m'assurer que le Canada dispose d'une loi efficace en matière de concurrence, je vous invite cordialement à prendre part à une consultation qui vise à promouvoir un nouveau dialogue sur l'avenir du droit canadien de la concurrence. Cette consultation a pour objectif d'orienter le futur examen parlementaire de la *Loi sur la concurrence*, auquel je souhaite participer.

Au cours des dernières années, nous avons observé une transformation numérique majeure au sein de l'économie. Ces changements se sont traduits par un intérêt accru à l'égard de la politique sur la concurrence, et des commentateurs au Canada et dans le monde ont discuté des avantages d'une réforme du droit de la concurrence dans de nombreux secteurs. Cette consultation, qui tire parti de cette attention, propose de déterminer si le cadre canadien de la politique sur la concurrence, et plus particulièrement la *Loi sur la concurrence*, demeure pertinent à l'ère numérique.

Depuis l'adoption de la *Loi sur la concurrence* en 1986, la politique de la concurrence a eu pour objectif de promouvoir le bien-être économique. La concurrence joue un rôle crucial dans la promotion de la prospérité économique en facilitant l'efficience, l'innovation et la productivité. Une *Loi sur la concurrence* efficace est essentielle pour établir les règles du jeu sur le marché canadien.

Or, avec l'émergence d'une série de plateformes numériques, on a commencé à se demander si le cadre canadien de la politique sur la concurrence demeure efficace dans ce nouvel environnement économique. Dans le but de répondre à ces questions et de soutenir les consultations, j'ai chargé un expert dans le domaine du droit de la concurrence, le professeur Edward M. Iacobucci de la faculté de droit de l'Université de Toronto, de préparer un document de travail cherchant à déterminer si les marchés numériques comportent des caractéristiques distinctives devant se traduire par des changements importants à notre loi sur la concurrence.

Le document, *Examen de la Loi sur la concurrence au Canada à l'ère numérique*, servira de base afin de mieux comprendre les forces et les lacunes de l'actuelle politique sur la concurrence, et ce, dans plusieurs secteurs. Le document de consultation souligne une série de sujets importants et met plus particulièrement l'accent sur des modifications de fond possibles à la *Loi sur la concurrence*. Le document ne vise toutefois pas à restreindre la portée du dialogue, son objectif étant de réaliser d'éventuels progrès en ce qui concerne le droit de la concurrence.

Le document conclut que dans l'ensemble, la *Loi sur la concurrence* demeure efficace pour mettre un terme aux comportements anticoncurrentiels, mais que des modifications ciblées pourraient être requises pour combler les lacunes existantes dans la politique. Le document souligne que les marchés numériques se prêtent à l'émergence d'entreprises ayant un pouvoir de marché (la capacité de déterminer les prix, la qualité ou les autres conditions, tout en étant à l'abri de pressions intenses de la part de la concurrence).

Le document tente également de déterminer s'il y aurait lieu de fixer d'autres objectifs en ce qui concerne la politique sur la concurrence. Voici ce qu'indique le professeur Iacobucci :

« Il ne fait aucun doute que la protection de la vie privée et l'égalité économique sont des objectifs sociaux importants dans une société démocratique. Toutefois, la politique sur la concurrence ne constitue peut-être pas l'instrument approprié pour promouvoir ces valeurs, compte tenu de la panoplie d'outils stratégiques dont disposent les gouvernements. »

Le document comprend une discussion détaillée des objectifs de la politique sur la concurrence, qui devraient se refléter dans la disposition de déclaration d'objet de la *Loi sur la concurrence*. De plus, le professeur Iacobucci souligne une série modifications à la *Loi sur la concurrence* qui mériteraient de plus amples commentaires, notamment :

- Explorer la nécessité de criminaliser les accords de fixation des salaires.
- Revoir la disposition exigeant que le Bureau de la concurrence prouve quantitativement quels sont les effets lors des litiges où la défense fondée sur les gains en efficience est invoquée.
- La notion selon laquelle une entreprise dominante pourrait adopter une conduite anticoncurrentielle qui diminue la concurrence, mais qui a un effet positif sur ses concurrents.
- Un examen d'un régime révisé des droits privés d'action.
- Un examen des sanctions administratives pécuniaires (SAP) qui s'appliquent dans les cas d'abus de position dominante.
- Les solutions envisagées dans d'autres administrations pour atténuer les répercussions des marchés numériques.

En règle générale, le document ne met pas sciemment l'accent sur les questions de procédure, de manière à axer la discussion sur les questions de fond. Je vous invite à me faire part de vos réactions concernant les recommandations de fond, de même que vos propositions sur tout aspect du droit de la concurrence, y compris la procédure.

Je vous transmets le document ainsi qu'un sommaire afin de solliciter vos suggestions sur l'avenir du droit canadien de la concurrence.

La date limite est le **mercredi 15 décembre 2021** à **16 h HAE** et les soumissions peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

Le bureau de l'honorable Howard Wetston, C.M., c.r., LL.D. Pièce 316, édifice de l'Est Sénat du Canada Ottawa, ON K1A 0A4 <u>Howard.Wetston@sen.parl.gc.ca</u>

Les soumissions reçues au cours de la période de consultation, y compris celles qui auront été faites de façon anonyme, seront rendues publiques ultérieurement. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse Howard.Wetston@sen.parl.gc.ca, en inscrivant « SOUMISSION : *Examen de la Loi sur la concurrence au Canada à l'ère numérique* » dans la ligne objet. Si vous avez des questions concernant l'initiative, vous pouvez également les envoyer à cette adresse courriel ou encore appeler au 613 995 9197.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente demande et je suis impatient de lire vos commentaires.

L'honorable Howard Wetston, C.M., c. r., LL.D. Sénateur (Ontario)